

ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE ANDRÉ NAEGELEN

PROJET D'ÉTABLISSEMENT 2025 / 2030



Hôtel de Ville
1 place Charles de Gaulle
CS 40147
38341 Voreppe cedex

Tél 04 76 50 47 47
Fax 04 76 50 47 48

voreppe@ville-voreppe.fr
<https://www.voreppe.fr>

 @voreppe
 @VoreppeOfficiel



Table des matières

1- Introduction.....	3
2-État des lieux de l'existant.....	5
2-1 Historique de l'établissement.....	5
2-2 Contextes sociaux économique et culturel du territoire.....	5
2-3 Publics concernés et l'évolution des effectifs.....	6
2-4 Les moyens humains.....	9
2-4-1 L'équipe administrative.....	9
2-4-2 L'équipe pédagogique.....	10
2-4-3 Le conseil d'école.....	14
2-4-4 L'école est son environnement.....	15
2-5 Les locaux.....	19
2-5-1 Lieux d'enseignement.....	19
2-5-2 Lieux de production.....	20
2-6 Le matériel pédagogique.....	20
2-7 Les tarifs.....	22
2-7-1 Frais d'inscription.....	22
2-7-2 Locations d'instruments.....	23
2-8 Le Budget.....	23
2-8-1 Fonctionnement et investissement.....	23
3- Les études.....	24
3-1 Les disciplines enseignées et organisation des études par cycle.....	24
3-1-1 l'Éveil musical.....	24
3-1-2 La formation musicale.....	24
3-1-3 La formation instrumentale.....	25
3-1-4 Les pratiques collectives.....	26
3-1-5 La pratique des adultes.....	27
3-2 L'évaluation : contenus et objectifs.....	28
3-2-1 1 ^{er} cycle.....	28
3-2-2 2 ^{ème} cycle.....	28
3-2-3 3 ^{ème} cycle.....	29
4 Axe de propositions sur 5 ans.....	30
4-1 Constitution d'un conseil pédagogique.....	30
4-2 Les musiques actuelles et jazz.....	30
4-3 Classement de l'école.....	33
4-4 La pratique amateur dans les pratiques collectives.....	34
4-5 Liens avec l'environnement culturel et social du territoire.....	35
4-5-1 Liens avec l'environnement culturelle.....	35
4-5-2 Liens avec l'environnement social et éducatif du territoire.....	35
4-6 L'accueil des personnes en situation de handicap sensoriel, psychique et cognitif	37
5 Conclusion.....	38

1- Introduction

L'école municipale de musique de Voreppe est un établissement d'enseignement artistique spécialisé en musique. Elle dépend du pôle CAVL de la ville de Voreppe et assure une mission de service public dans l'intérêt général de la collectivité. Elle est située au sein du Pays Voironnais. Elle doit poursuivre ses missions pédagogiques, artistiques et culturelles du territoire en corrélation avec la Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, musique et théâtre¹.

L'acte II de la loi de décentralisation du 13 août 2004 (article 101) a introduit une nouvelle répartition des compétences en matière d'enseignement artistique selon différents niveaux territoriaux : communes, départements, régions et état.

Les établissements d'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre assument donc une mission première de formation aux pratiques artistiques et qui a pour corollaire direct et indispensable une mission de développement culturel territorial. Pour articuler au mieux ces deux dimensions, il est nécessaire d'élaborer un projet global d'action, identifiant les priorités et mettant en adéquation, missions, actions et moyens de mise en œuvre.

Ce projet d'établissement est dans un premier temps, un document politique qui décline des actions pédagogiques et artistiques ainsi que les actions menées en faveur du développement des pratiques musicales proposées par l'école municipale de musique de Voreppe.

C'est également un document stratégique et structurant pour l'établissement puisqu'il décrit ses objectifs, ses moyens et ses valeurs. Il permet aussi de donner du sens à l'action collective et de construire une vision partagée.

À cet effet, il convient de prendre en compte la réalité sociologique, économique et culturelle du territoire concerné, ainsi que la présence et l'activité des différents acteurs et partenaires potentiels inscrits dans sa sphère de rayonnement, particulièrement les lieux de création et de diffusion, les établissements relevant de l'Éducation nationale, ainsi que les structures en charge de la pratique en amateur.

¹ Charte de l'enseignement artistique spécialisé en danse, Musique et Théâtre , Lettre d'information, supplément N°80 du Ministère de la Culture et de la communication

De plus, l'écriture de ce nouveau projet d'établissement est encouragée par le Conseil Départemental de l'Isère², la rédaction va donc permettre de renforcer la dynamique pédagogique de l'établissement et de stimuler l'attitude réflexive du corps enseignant et de tous ses acteurs : personnel administratif, élèves et parents d'élèves. Ils seront amenés à participer à la réalisation et à la validation du projet d'établissement, d'autant que ce document fera partie des conditions pour que l'école puisse être classée en Conservatoire à Rayonnement Communal (CRC) afin de répondre aux critères de classement de l'arrêté du 15 décembre 2026, et en conformité avec les directives qui sont énoncées dans le SNOP³.

En définitive, le projet doit permettre de répondre aux enjeux artistiques et culturels. Face à l'émergence de différents styles ou de disciplines nouvelles, et devant des demandes sans cesse variées et évolutives.

² Schéma départemental des enseignements artistiques, de l'éducation culturelle et des pratiques en amateur (2020-2026).

³ SNOP septembre 2023, bulletin officiel – hors série n° 5 -Ministère de la Culture

2-État des lieux de l'existant

2-1 Historique de l'établissement

Fondée en 1979, l'école municipale de musique est située à la Chatellenie, c'est dans cette citadelle bâtie au XIVème siècle qu'a été créé officiellement la ville de Voreppe. Le 26 avril 1990, l'installation de l'école de musique dans ce bâtiment a été inaugurée par Michel HANNOUN, Maire de Voreppe et conseiller général de l'Isère, et Marcel LANDOWSKI, secrétaire perpétuel de l'académie des Beaux-arts. Depuis le 02 mai 2025, elle porte le nom d'André NAEGELEN, adjoint à la culture à la mairie de Voreppe de 1983 à 2013. Jusqu'en 2001, l'école était administrativement liée à celle de Moirans. Elle a bénéficié de l'agrément délivré par le ministère de la Culture jusqu'en 2004.

2-2 Contextes sociaux économique et culturel du territoire

Située à quinze kilomètres au nord-ouest de Grenoble, la commune de Voreppe comprend 10 143 habitants en 2025⁴ et s'étend des flancs de la Chartreuse jusqu'à la vallée de l'Isère.

La ville de Voreppe bénéficie de plusieurs équipements culturels, l'école de musique, le cinéma, la médiathèque Stravinski et différents lieux de promotion de l'art comme l'espace Christolhomme.

Voreppe fait partie du canton de Voiron, est membre de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) ainsi que du Parc Naturel Régional de Chartreuse.

Le Pays Voironnais constitue un bassin de vie autonome de trente-trois communes et plus de 95000 habitants. Sur le plan musical, le territoire comporte trois écoles municipales de musique (Voreppe, Moirans et Tullins), un conservatoire à rayonnement communal (Voiron), trois écoles associatives : deux maisons pour tous (Saint Etienne de Crossey et St Jean de Moirans), l'école doremifasol Lac (Bilieu).

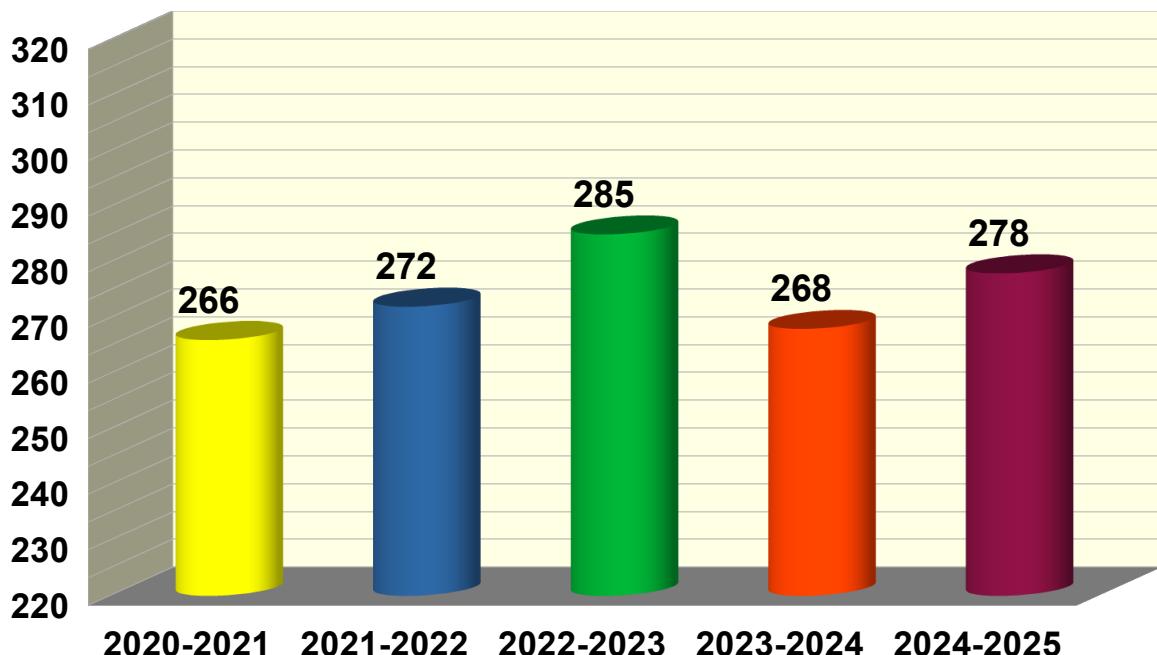
⁴ Population totale en vigueur millésimée 2022 (source : www.banatic.interieur.gouv.fr)

2-3 Publics concernés et l'évolution des effectifs

L'école de musique de Voreppe, se doit de se situer en cohérence avec les dispositifs nationaux de l'enseignement artistique tout en étant capable d'accueillir tous les d'élèves, qu'elles que soient leurs ambitions (loisir, professionnel). Elle accueille des élèves à partir de 5 ans ainsi que des adultes.

Actuellement, l'école de musique accueille 278 élèves (rentrée 2024-2025)

Évolution des effectifs depuis année scolaire 2020-2021 jusqu'à 2024-2025

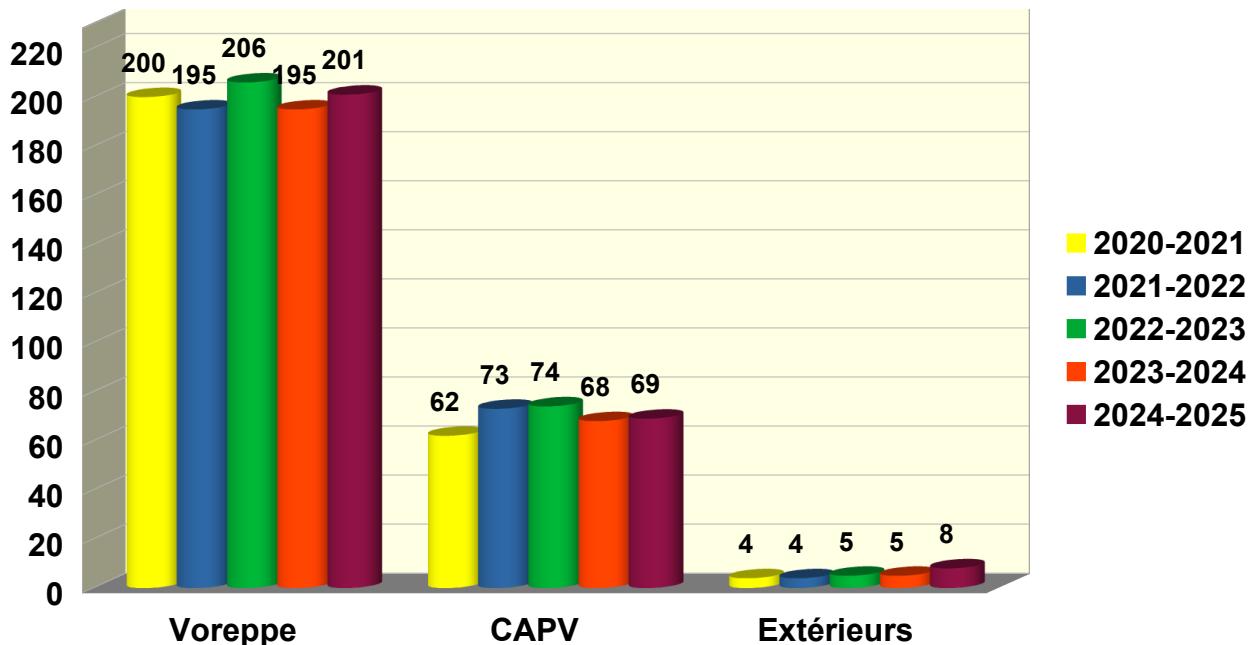


L'évolution des élèves :

Les sources de départs sont les suivantes :

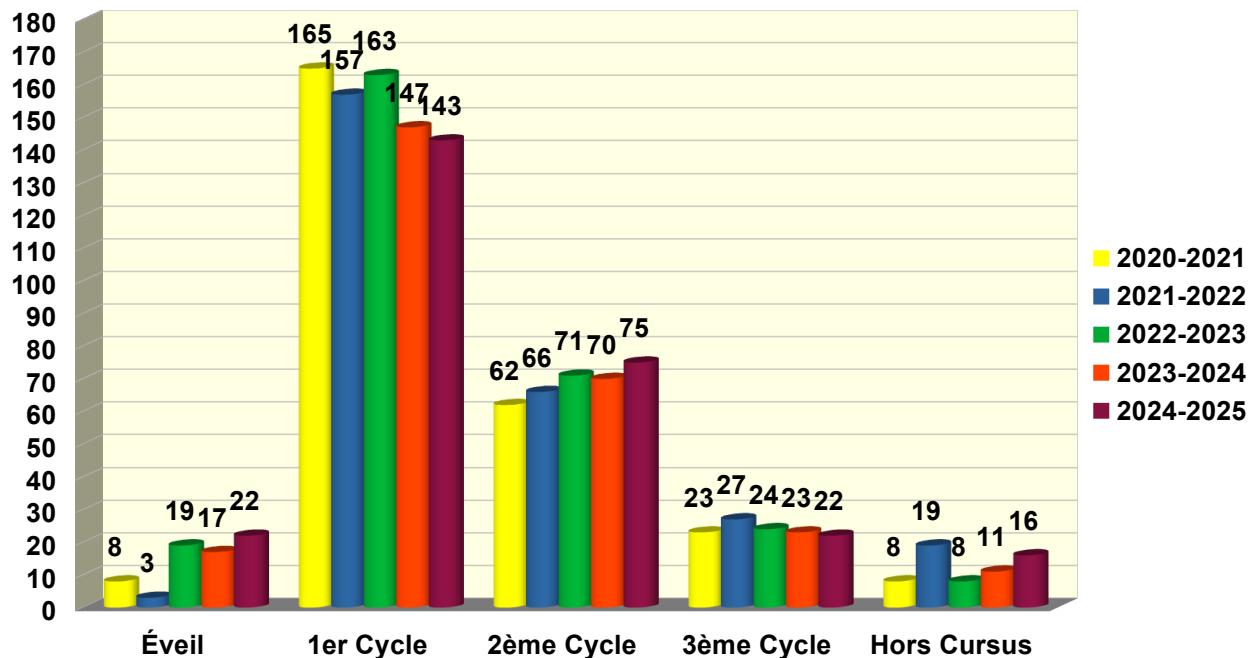
- On peut remarquer qu'à partir de 2023-2024. Dans un contexte économique difficile, les familles réduisent les frais engagés pour les activités extra-scolaires.
- Il faut aussi ajouter les élèves qui obtiennent leur baccalauréat, et qui quittent l'école en raison de leurs études supérieures, cela peut représenter une baisse conséquente selon les années.

Répartition géographique depuis l'année scolaire 2020-2021 jusqu'à 2024-2025



Depuis 5 ans, la répartition géographique est pratiquement identique. On peut remarquer toutefois que depuis la nouvelle tarification qui est entrée en vigueur à la rentrée scolaire 2024-2025 n'a pas impacté le nombre d'inscription, notamment sur les publics de la Communauté Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) et extérieurs, malgré une augmentation pour ces derniers. Le fait d'avoir créé un tarif pour la pratique collective uniquement, a permis d'ouvrir à un public plus large l'inscription dans les orchestres ou les ateliers.

Répartition par cycle depuis l'année scolaire 2020-2021 jusqu'à 2024-2025



On peut constater dans un 1^{er} temps l'évolution de la classe d'éveil qui est passée en 4 ans de 4,28 % en moyenne, à 7,91 % en 2024.

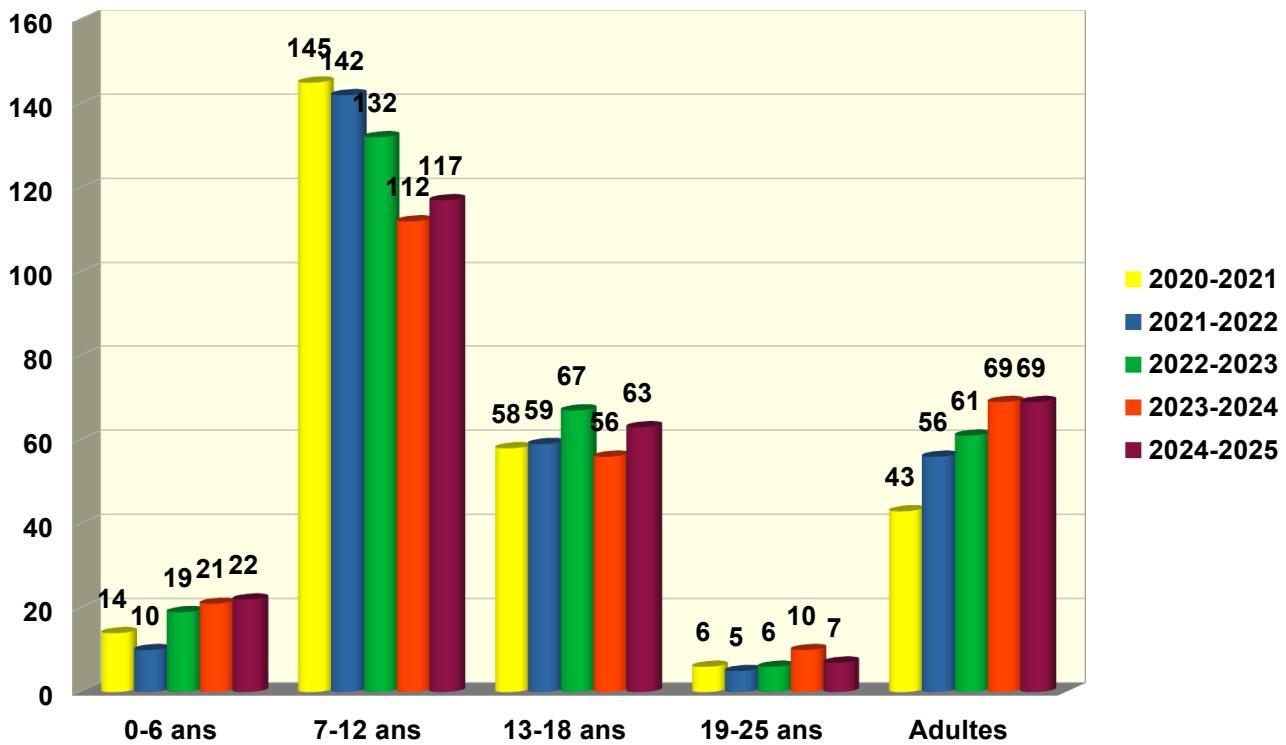
Cette évolution peut s'expliquer par les actions faites lors de la semaine enfance et jeunesse organisée par la municipalité et aussi l'investissement qui a été fait pour agrandir le parc instrumental pour cette classe, instrumentarium destiné aux classes d'éveil.

On constate une baisse d'inscriptions aux premiers cycles depuis deux ans. Cette baisse s'explique avec la multiplicité des activités des enfants et l'arrivée au collège, souvent, entraîne un arrêt par peur d'un manque de temps pour la pratique régulière de l'instrument.

Les 2^{ème} et 3^{ème} cycle présentent peu de variation.

Le cycle hors cursus est difficilement prévisible puisque qu'il est essentiellement constitué d'adultes encore actifs (manque de temps pour la pratique, frustration dans l'apprentissage qui demande de la régularité)

Répartition par âge depuis l'année scolaire 2020-2021 jusqu'à 2024-2025



2-4 Les moyens humains

2-4-1 L'équipe administrative

L'école municipale de musique de Voreppe est un établissement public rattaché au Pôle CAVL (Culture, Animation et Vie Locale) de la collectivité. Elle mène la politique dans les secteurs associatif, culturels, jeunesse et sport.

La gestion administrative est assurée par 2 personnes :

La Directrice de l'établissement, titulaire à temps plein avec un statut d'Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique Principale de 1ère classe chargée de la Direction, titulaire, en charge aussi de quelques cours.

Un secrétaire, à temps partiel (soit 19 heures par semaine) avec le statut adjoint administratif de 1^{er} classe, titulaire, en charge du secrétariat et de la régie de l'établissement.

2-4-2 L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de 19 enseignants dont la répartition est la suivante au 12/2025 :

Nom Professeur	INSTRUMENTS	Statut/Grade	Nombre d'heures
CORDES			
Sonia COPPEY	Violon	Contractuel	6 heures
Alice TILQUIN	Alto et Violon Orchestre à cordes 1 ^{er} cycle FM	Titulaire/ATEA 2ème classe	18 heures
Emmanuel TREMBLAY	Violoncelle Formation musicales Éveil	CDI/ATEA 2ème classe	10 heures
Caroline BURDEL	Contrebasse	Titulaire/ATEA 1ère classe	3 heures
Sébastien JOULIE	Guitare Musique actuelles ensemble guitares	CDI/ATEA 2ème classe	11 heures
BOIS			
Catherine MIDEY	Flûte	Titulaire/ATEA 1ère classe	11 heures
Éric GERMAIN	Hautbois Musique de Chambre	Titulaire/ATEA 1ère classe	6 heures 20 minutes
Pierre-Louis CORMIER	Clarinette Orchestre à vent 1	CDD/ATEA 2ème classe	11 heures
Grégory THIVOLLET	Clarinette	Titulaire/ATEA 1ère classe	5 heures
Hervé SAILLARD	Saxophone Big-Band	PEA Hors classe	16 heures
CUIVRES			
Jean-Louis MEYRIEUX	Trompette-Cornet Orchestre à vent 2	Titulaire/ATEA 1ère classe	20 heures
Laurent NICOLE	Trombone/Tuba	Titulaire/ATEA 1ère classe	4 heures 30 minutes
POLYPHONIQUE			
Nadia LESPINASSE	Piano	CDD/ATEA 2ème classe	10 heures
Marie-Anne COHU-CABARET	Piano/Violon	PEA Classe Normale	16 heures
Fabien MILLE	Piano Jazz Atelier Jazz	Titulaire/ATEA 2ème classe	5 heures

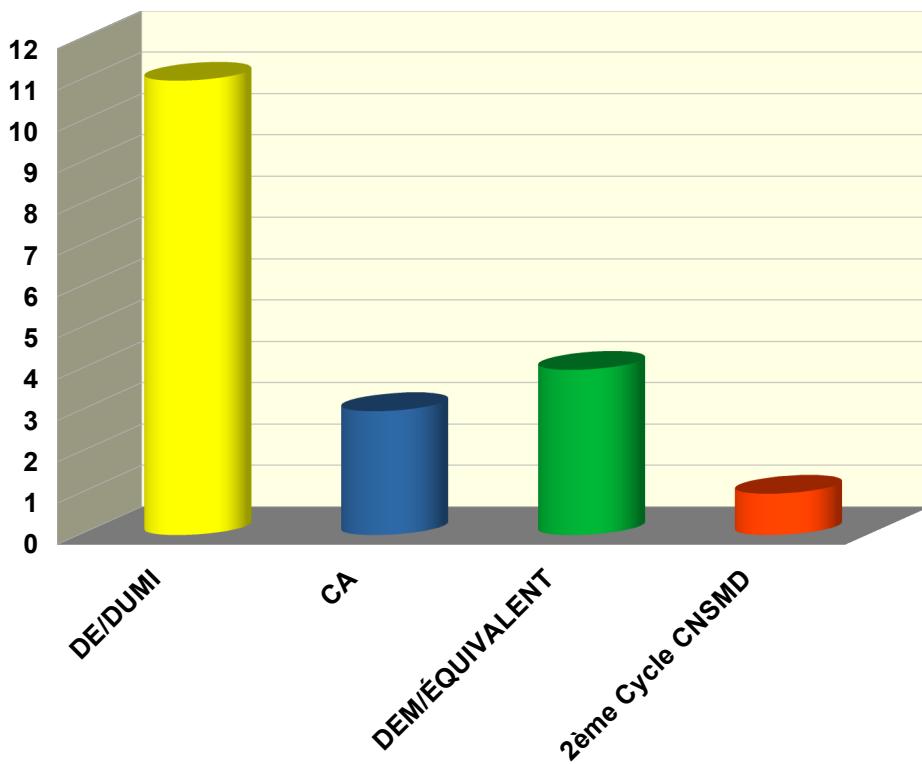
PERCUSSIONS			
Sylvain CHARRIER	Percussions FM classique et Jazz Atelier Jazz Big-band	Titulaire/ATEA 1ère classe	20 heures
VOIX			
René ORÉA	Chant Flûte Chœurs jeunes et adultes	CDD/ATEA 2ème classe	10 heures
CULTURE MUSICALE			
Benoît BORG	Formation musicale	Titulaire/ATEA 1ère classe	20 heures
INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE			
Élodie VIDAL	I.M.S	Contractuel	6 heures

13 enseignants sont titulaires de la fonction publique territoriale, dont 5 à temps complet.

6 enseignants sont contractuels, dont 2 en CDI

La volumétrie horaire hebdomadaire s'élève à 209 heures

Diplômes des enseignants



DE : Diplôme d'État

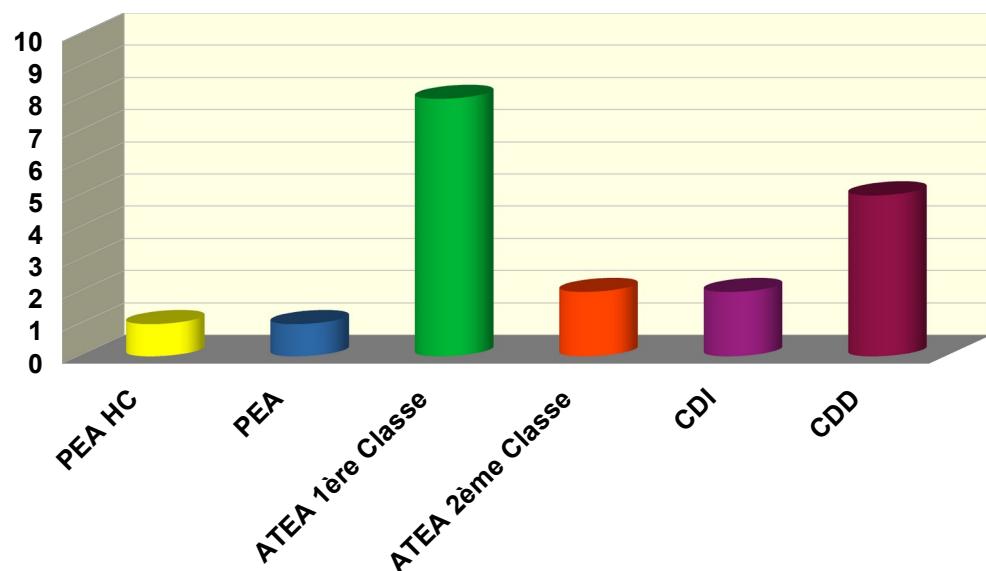
DUMI : Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant

CA : Certificat d'aptitude

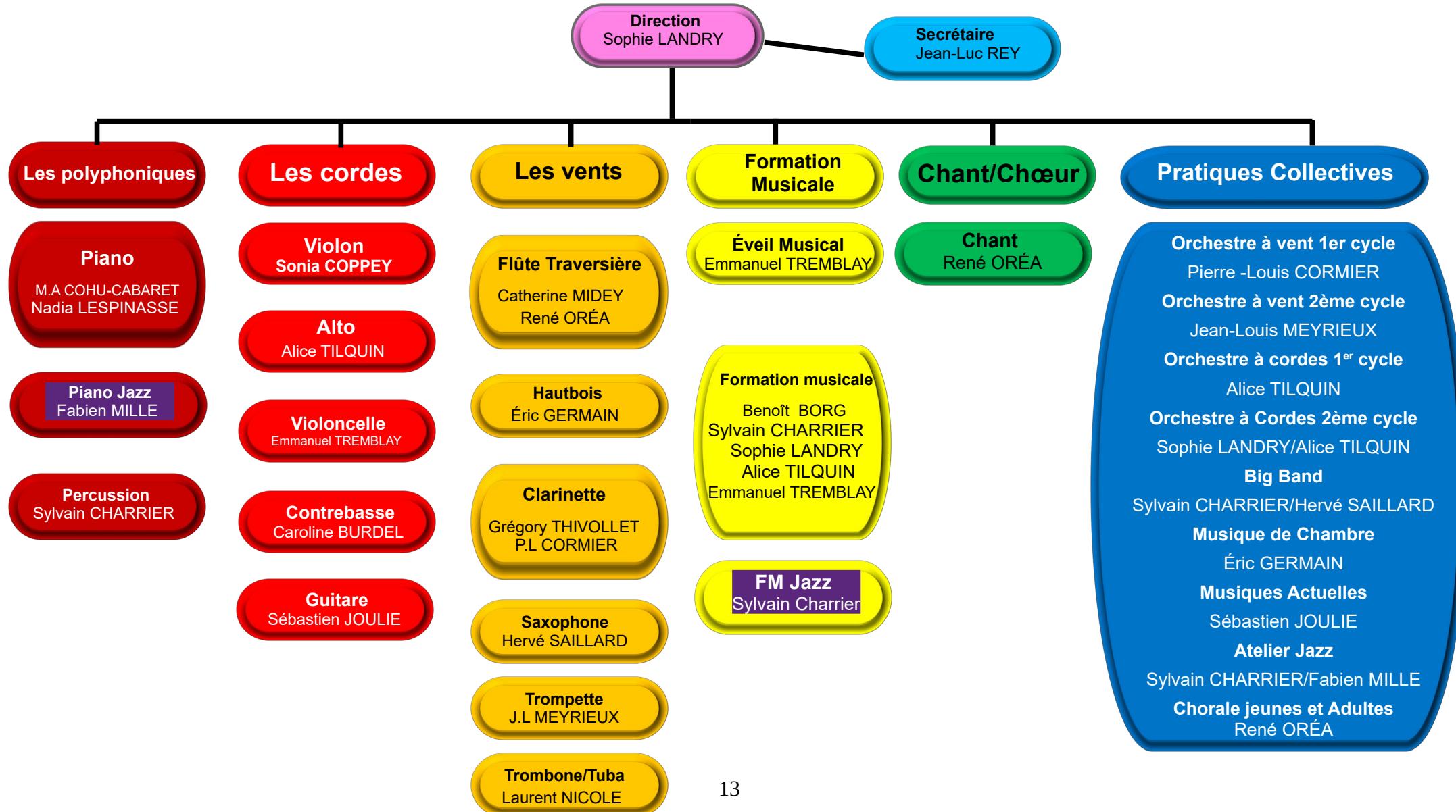
DEM : Diplôme d'Études Musicale

CNSMD : Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse

Grade des professeurs



ORGANIGRAMME au 12/2025



2-4-3 Le conseil d'école

Le Conseil d'École assure le lien entre l'école, les parents d'élèves et les élèves. Il est amené à débattre sur des sujets du fonctionnement de l'établissement dans son ensemble.

La composition :

➤ Membres de droit

L'élu(e) chargé(e) du secteur culturel
Le directeur(trice) du pôle Culture Animation et Vie Locale
Le directeur(trice) de l'école municipale de musique de Voreppe

➤ Membres élus

1 élu(e) des professeurs titulaires
1 élu(e) des professeurs non titulaires
1 élu(e) des parents d'élèves
1 élu(e) des élèves

Les représentants sont élus pour deux années scolaires.

Si plusieurs candidatures pour chaque collège, le candidat arrivé deuxième dans les suffrages sera désigné suppléants du collège correspondant à sa candidature.
Le conseil d'école est présidé par l'élu chargé(e) du secteur culturel.

Le fonctionnement :

C'est une instance consultative. Il formule des propositions et émet des avis sur des points importants de l'activité, de l'organisation et du fonctionnement général de l'école de musique. Il émet un avis sur le règlement de l'établissement et ses éventuelles modifications.

Les sujets ayant trait à la pédagogie et à la gestion du personnel ne peuvent être abordés lors des réunions du conseil d'école.

Le président peut inviter d'autres personnes à assister ou à participer aux réunions du conseil d'école en fonction des sujets abordés.

Les représentants d'élèves et des parents d'élèves disposent de panneaux d'affichage, d'une boîte aux lettres, et d'une adresse mail officielles pour le conseil d'école.

Le conseil d'école se réunit au moins trois fois par an. Sur proposition des membres du conseil, une réunion extraordinaire peut-être organisée.

2-4-4 L'école et son environnement

Relation avec l'éducation Nationale.

L'école (Éducation nationale) est un des endroits privilégiés pour faire découvrir aux enfants la musique.

La commune de Voreppe dispose de quatre groupes scolaires primaires. Chaque établissement bénéficie d'une mise à disposition d'un enseignant de musique à raison de 2 heures par semaine, ces personnes sont à même de faire découvrir aux enfants les différents paramètres de notre environnement sonore et musical, afin d'amener petit à petit les enfants à vouloir approfondir cet apprentissage de la musique. De ce fait, il est essentiel que ce travail commun continue avec la réalisation d'un conte musical lors du concert de Noël et qu'il puisse être pérennisé sous la forme suivante :

- Ateliers de pratique collective à dominante rythmique, chant choral, et en collaboration avec l'école de musique.
- Concerts éducatifs avec les professeurs de l'école de musique autour d'un instrument, d'une époque ou d'un style.



Relation avec le réseau au 12/2025

Établissements d'enseignement et éducation musicale du réseau Pays Voironnais



En 2017 1ère signature d'une charte entre 5 écoles du pays Voironnais (St Étienne de Crossey (association) Moirans, Voreppe, Tullins et Voiron) en 2022 une nouvelle charte et a été signée en incluant une nouvelle structure l'association Fa Sol La Si DO, dont les objectifs sont les suivants :

Objectifs :

- Un meilleur service aux usagers en termes qualitatifs et d'offre notamment vers des publics en situation de handicap
- Une meilleure coopération des équipes
- Une optimisation des moyens globaux
- Une construction de projets communs dont les dimensions et les diversités peuvent être multipliées par la conception commune
- Un élargissement de l'offre proposée aux élèves par des coopérations et des complémentarités offertes par les spécialistes des différentes structures

Chaque école conserve son identité et participe au réseau de façon libre et indépendante. Le réseau de coopération fonctionne à égalité de droits sans hiérarchie.

Actions :

- Enseignement artistique spécialisé
- Éducation artistique et culturelle
- Soutien aux pratiques en amateurs
- Diffusion, sensibilisation des publics, création, partenariats
- Ressources humaines : inventorier les champs de coopérations
- Ressources : communiquer et partager les outils

Action du réseau depuis sa signature :

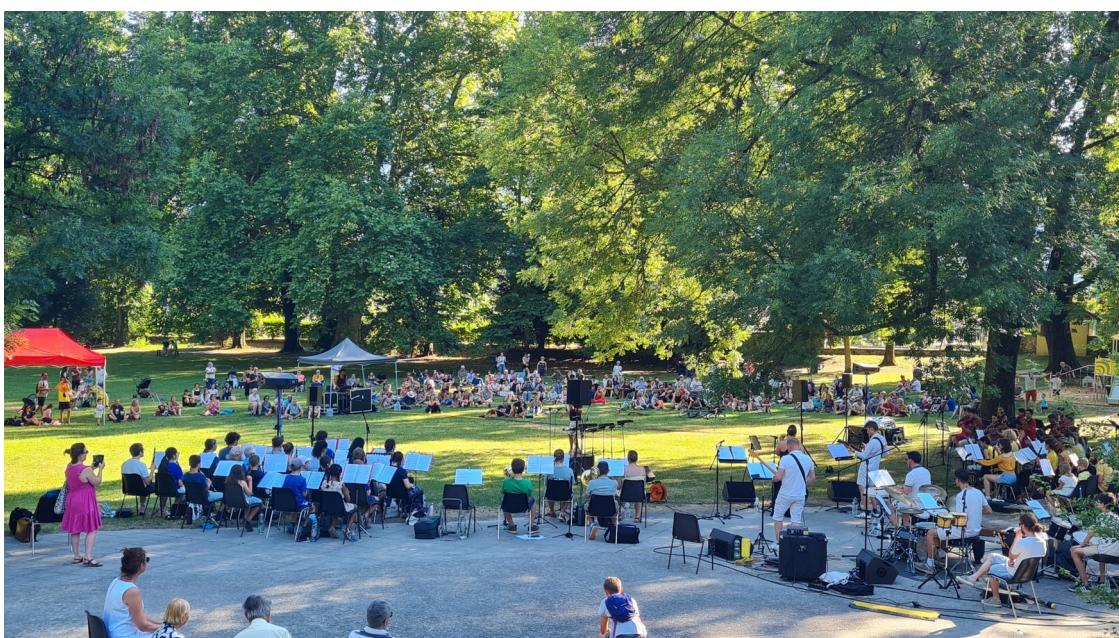
- Organisation d'une rencontre des orchestres à vent 1^{er} cycle
- Organisation d'évaluation de fin cycle (notamment entre Moirans et Voreppe)
- Spectacle de grande envergure mettant en scène les grands élèves des différentes structures.

- 2022-2023 : Le Fil de l'Ô Une histoire Pop Symphonique du Pays Voironnais
- 2023-2024 : Projet Queen
- 2024-2025 : Gamelov : Ensembles instrumentaux autour du Gamelan
- 2024-2025 : Cordes aux Bois
- 2025-2026 : Concert Impromptu (Voreppe-Moirans)

Le Fil de l'Ô (2023-2024)



Cordes aux Bois (2024-2025)



Relation avec le festival Stravinsky

Igor Stravinsky a séjourné à Voreppe de 1930-1934. En 2021 pour l'anniversaire des 50 ans de sa disparition, l'idée est lancée avec François-Xavier POIZAT, qui a débuté le piano à Voreppe, de faire un festival. Le festival se déroule sur 4 jours du jeudi au dimanche dont, l'accès aujourd'hui est gratuit ou en partenariat avec une association caritative. Il propose un programme autour d'un thème mettant en valeur le parcours du compositeur. Durant ces 4 jours des artistes de renom sont invités et en avant-première, les acteurs locaux sont mis en valeur. L'école de musique participe à ce festival en se produisant aux avants concerts et profite de la venue d'artistes pour organiser des masters classes.

2-5 Les locaux

2-5-1 Lieux d'enseignement

L'école est située dans une bâisse qui date du XIV siècle, en 1790, elle tombe dans le domaine public et jusqu'en 1951 la mairie y est installée. À partir de 1990, les locaux sont attribués à l'école de musique et l'inauguration a lieu le 26 avril 1990 en la présence de Marcel LANDOWSKI, Secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts. Elle dispose actuellement de 12 salles de cours, 1 secrétariat, un bureau de direction et une salle des professeurs qui sont répartis sur 3 niveaux.

4 salles sont dédiées principalement aux pratiques collectives, telles que la formation musicale, le chant et des ateliers instrumentaux.

Entre 2012 et 2017, un projet de réhabilitation des locaux a été mené. Quelques salles ont été rénovées, afin de bénéficier d'un traitement acoustique conforme aux exigences de l'enseignement musical.

L'école bénéficie également de l'utilisation régulière de locaux municipaux comme la salle Armand Pugnot qui permet la restitution du travail des élèves lors des auditions ainsi que les répétitions des plus grands ensembles tels que le Big Band et les orchestres à vent.

Une réflexion à long terme est envisagée pour relocaliser l'école de musique afin d'avoir un lieu plus adapté à la pratique d'une école de musique.

2-5-2 Lieux de production

Pour les différentes prestations de l'école de musique, comme les concerts, les auditions, les examens de fin de cycle des locaux de la ville peuvent être mis à notre disposition en fonction de leur disponibilité, il s'agit de :

L'Arrosoir qui dispose de 3 salles pouvant accueillir 200, 400 et 600 places.

La salle Armand-Pugnot peut accueillir 150 personnes.

La salle Igor Stravinsky de l'école de musique peut accueillir des petites auditions d'un maximum de 49 personnes.

Il est aussi possible de se produire à la Médiathèque, l'espace Rosa Parks, la résidence Charminelle, ainsi que dans des espaces ouverts tel que le parc Michel Hanoun, le théâtre de verdure à l'Arrosoir et le parc Stravinsky, et lors des commémorations dans les deux cimetières et au Mémorial de la résistance.

2-6 Le matériel pédagogique

L'école dispose de matériels pédagogiques, des partitions, des instruments, matériel de sonorisation.

Les partitions :

L'école dispose d'une petite partothèque. Elles permettent aux enseignants, aux élèves de disposer d'un choix de partitions pour étudier, pratiquer ou interpréter différentes œuvres musicales. Chaque année, un budget spécifique est alloué pour que l'équipe pédagogique puisse proposer des méthodes variées et actuelles.

Parc instrumental au 12/2025 :

Le parc instrumental de l'école de musique est composé de la façon suivante.

Catégorie	Nom	Nombre	Utilisation
Piano	Acoustique	10	Cours
Piano	Numérique	6	Cours
Bois	Clarinette Alto	1	Prêt
Bois	Clarinette Basse	1	Prêt

Bois	Clarinette en La	1	Prêt
Bois	Clarinette Sib	6	Location
Bois	Clarinette Mib	1	Prêt
Bois	Clarinette Ut	1	Location
Bois	Hautbois	5	Location
Bois	Cor Anglais	1	Prêt
Bois	Flûte traversière	2	Location
Bois	Saxophone Alto	2	Location
Bois	Saxophone Soprano	3	location
Bois	Saxophone Ténor	1	Prêt
Bois	Saxophone Baryton	1	Prêt
Bois	Saxophone Basse	1	Prêt
Cordes	Alto	1	Location
Cordes	Violon	2	Location
Cordes	Violoncelle	3	Location
Cordes	Contrebasse	6	Location
Cordes	Guitare Classique	1	Location
Cordes	Guitare électrique	1	Prêt
Cuivres	Cornet	7	Location
Cuivres	Cor	2	Location
Cuivres	Trombone	5	Location
Cuivres	Tuba	2	Location
Cuivres	Contre Tuba	1	Prêt
Percussions	Batterie	2	Cours
Percussions	Glokenspiel	2	Cours
Percussions	Grosse caisse Concert	1	Cours
Percussions	Marimba	1	Cours
Percussions	Tam	1	Cours
Percussions	Timbales	5	Cours
Percussions	Toms	1	Cours
Percussions	Vibraphone	1	Cours
Percussions	Xylophone	2	Cours
Percussions	Accessoires divers		Cours
Sonorisation	Micros	10	Cours

Cuivres	Cornet	7	Location
Sonorisation	Ampli	5	Cours
Sonorisation	Table mixage	2	Cours
Pupitre	Manhasset	56	Cours

Nous distinguons 3 catégories dans le parc instrumental.

- **Cours** : Ce sont des instruments qui restent à l'école et utilisés dans le cadre des cours.
- **Location** : Ce sont des instruments que l'on loue aux élèves pour la 1ère et 2ème année de pratique.
- **Prêt** : Ce sont des instruments onéreux qui sont prêtés aux élèves dans le cadre de pratique occasionnel ou dans les orchestres.

Chaque salle de cours dispose d'un lecteur CD. Une salle de formation musicale est équipée d'un rétroprojecteur et nous disposons de 4 ordinateurs, 3 dans des salles de cours et un dans la salle des professeurs. À terme, l'ensemble des salles de cours devraient pouvoir être équipée d'un ordinateur.

2-7 Les tarifs

2-7-1 Frais d'inscription

Jusqu'en 2023, les tarifs des frais d'inscription étaient calculés sur un système de tangente, en fonction du coefficient familial selon les différents cycles et il était appliqué pour les Voreppins et les usagers de la CAPV, qu'ils soient, adultes ou non. Les usagers hors secteurs avaient un tarif unique. Au vu de la complexité des calculs, et afin de mieux renseigner les usagers au moment des inscriptions, une refonte totale des tarifs a été faite de la manière suivante en favorisant les élèves Voreppins et particulièrement les élèves de - 25 ans :

3 Tarifs distincts : Voreppe, CPAV, Extérieur

- 1 tarif pour les enfants Voreppins (jusqu'à 25 ans inclus) en fonction du coefficient familial (8 tranches possibles)
- 1 tarif unique pour les adultes Voreppins selon les cycles
- 1 tarif unique pour les enfants CPAV selon les cycles
- 1 tarif unique pour les adultes CPAV selon les cycles
- Création de 2 tarifs distincts : FM/Éveil et Pratique collective pour favoriser la pratique amateur.

NB : A l'intérieur d'une même famille, une réduction est accordée à tous les jeunes habitants voreppins et CAPV en fonction du nombre d'inscrit par famille.

1^{er} enfant : tarif plein.

2^{ème} enfant : bénéfice d'une réduction de 10 %

3^{ème} enfant et suivants : bénéficie d'une réduction de 20 %

2-7-2 Locations d'instruments

L'école municipale de musique de Voreppe possède un parc instrumental qui permet de faciliter l'accès à l'apprentissage durant les premières années. La location est accordée à la demande de l'enseignant pour une durée maximale de trois ans, priorité étant donnée aux nouveaux instrumentistes.

Jusqu'en 2022, la cotisation pour la location des instruments était fixée à 50,00 € par an, l'entretien et la révision était la charge du locataire. Les conditions n'étant pas respectées, par délibération municipale, à la rentrée de septembre 2022, il a été décidé que le tarif de la location s'élèverait à 150,00 €, l'entretien ainsi que la révision sont à la charge de l'école de musique.

Nous avons constaté qu'avec cette nouvelle formule, nous avions un meilleur suivi des instruments.

2-8 Le Budget

Le budget de l'école de musique fonctionne en année civile, il est travaillé dès octobre de l'année N-1 et voté en février. Une décision modificative ou un budget supplémentaire est voté pour l'année en cours.

2-8-1 Fonctionnement et investissement

Le budget de fonctionnement représente 3,7 % du budget global de la ville. Il s'élève à environ 700 000 € répartie de la façon suivante :

Frais de personnel	96,00 %		
Frais de fonctionnement	4,00 %		
Recettes	Cotisations élèves 12,29 %	Subvention département 2,21 %	Commune Voreppe 85,5 %

Pour ce qui est des investissements une enveloppe moyenne de 1 500,00€ a été attribuée depuis quelques années (achat d'instrument). Ce montant peut varier en fonction des besoins particuliers de l'école qui sont soumis à arbitrage.

3- Les études

3-1 Les disciplines enseignées et organisation des études par cycle

3-1-1 l'Éveil musical

L'éveil musical est une discipline qui est ouverte aux enfants à partir de la grande section maternelle jusqu'au CP.

Durée dans le cycle : 1 à 3 ans, selon l'âge de départ

Volume horaire : 3/4 d'heure hebdomadaire.

2 Niveaux : Éveil 1 (Grande Section Maternelle)
 Éveil 2 (CP)

3-1-2 La formation musicale

La formation musicale est le début de l'apprentissage du langage musical. Ce cours est un socle de l'enseignement musical, il est collectif et est ouvert aux enfants à partir du CE1. Il doit favoriser les liens la transversalité entre la formation musicale, les pratiques instrumentales, vocales, et les différentes pratiques collectives.

Prise en compte dans le contenu pédagogique des différents besoins des esthétiques pratiquées dans l'établissement.

1^{er} Cycle :

Durée dans le cycle : 3 à 5 ans

Volume horaire :

- 1^{er} Cycle 1ère Année (FM 1C1) 1 heure hebdomadaire
- 1^{er} Cycle 2ème Année (FM 1C2) 1 heure hebdomadaire
- 1^{er} Cycle 3ème Année (FM 1C3) 1 heure 15 minutes hebdomadaire

- 1^{er} Cycle 4^{ème} Année (FM 1C4 pour les élèves dont le niveau est un peu juste pour aller en fin de 1^{er} cycle) 1 heure 15 minutes hebdomadaire
- Fin de 1^{er} cycle (FM Fin 1^{er} cycle) 1 heure 15 minutes hebdomadaire

2ème Cycle :

Durée dans le cycle : 3 à 4 ans

Volume horaire :

- 2^{ème} Cycle 1^{ère} Année (FM 2C1) 1 heure 30 minutes hebdomadaire
- 2^{ème} Cycle 2^{ème} Année (FM 2C2) 1 heure 30 minutes hebdomadaire
- 2^{ème} Cycle 3^{ème} Année (FM 1C3) 1 heure 30 minutes hebdomadaire

3-1-3 La formation instrumentale

CATÉGORIES	INSTRUMENTS
BOIS	Clarinette, Flûte traversière, Hautbois, Saxophone
CUIVRES	Trombone, Trompette, Tuba
CORDES	Violon, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Guitare
POLYPHONIQUE	Piano, Piano Jazz, Percussions

1^{er} Cycle instrumental :

Durée dans le cycle : 3 à 5 ans

Volume horaire : 1^{er} Cycle 1^{ère} Année (1C1) 30 minutes hebdomadaire
 1^{er} Cycle 2^{ème} Année (1C2) 30 minutes hebdomadaire
 1^{er} Cycle 3^{ème} Année (1C3) 30 minutes hebdomadaire

Les élèves qui sont présentés en fin de 1^{er} cycle bénéficient d'une durée de cours de 40 minutes

2ème Cycle instrumental :

Durée dans le cycle : 3 à 5 ans

Volume horaire : 2ème Cycle 1ère Année (2C1) 40 minutes hebdomadaire
2ème Cycle 2ème Année (2C2) 40 minutes
hebdomadaire
2ème Cycle 3ème Année (2C3) 40 minutes
hebdomadaire
Les élèves qui sont présentés en fin de 2ème cycle bénéficient d'une durée de cours de 50 minutes

3-1-4 Les pratiques collectives

Les pratiques collectives font partie intégrante de la formation des élèves, la durée est variable selon les disciplines proposées.

Élément essentiel de l'apprentissage musical, la pratique collective synthétise les notions abordées en cours d'instrument et de Formation Musicale. Elle concrétise les progrès et reflète l'évolution musicale de chaque élève.

Lieux de rencontre et de partage artistique, vecteurs de nombreux projets transversaux, les orchestres à cordes et à vent, les ateliers de musique d'ensemble, chorales, Big Band, ateliers de jazz et de musiques actuelles, sont des éléments fédérateurs pour l'école de musique qui offrent un rayonnement sur l'extérieur lors des multiples participations aux événements de la commune.

PRATIQUES COLLECTIVES	
ORCHESTRES	
1^{er} Cycle	
orchestre à vent	
orchestre à cordes	
2^{ème} Cycle	
orchestre à vents	
orchestre à cordes	
VOIX	
Chœurs d'enfants (enfants en primaire)	
Chœurs d'enfants (enfants en collège)	
Chœur Adultes	
AUTRES	
Big-Band	
Musique de chambre	
Atelier de musiques actuelles	
2 ateliers de jazz	

3-1-5 La pratique des adultes

La pratique musicale des adultes fait partie intégrante de l'école. Le mélange des générations est un atout majeur dans la réussite et la construction de tout être humain.

Le cursus se décompose en 4 niveaux pour la formation musicale.

1^{er} Cycle 1^{ère} Année et 2^{ème} Année (FM Adulte débutant) 1 heure hebdomadaire

1^{er} Cycle 3ème et 4ème Année (FM Adulte 1C4) 1 heure hebdomadaire

Fin de 1^{er} cycle 1 heure 15 minutes

FM 2ème cycle

Pour la pratique instrumentale, les adultes doivent au moins valider une fin de 1^{er} cycle, ensuite, ils peuvent poursuivre en 2ème cycle ou s'inscrire en hors cycle.

3-2 L'évaluation : contenus et objectifs

3-2-1 1^{er} cycle

FM : Le 1er cycle est un cycle de découverte et d'appropriation des éléments musicaux : chant, rythme, écoute, lecture, créativité, éléments simples de notation. L'apprentissage est principalement oral durant les deux premières années. Outre l'apprentissage pur et simple du langage musical, il doit aussi permettre aux élèves d'acquérir une culture musicale, et de découvrir différentes esthétiques musicales.

La validation du cycle est par le contrôle continu et un examen.

Instrument : Cette première étape de 3 à 5 ans construit la motivation et la méthode de l'élève autour de la pratique d'une discipline instrumentale. La pratique collective, vocale et instrumentale participe de façon notable à l'apprentissage.

Validation du cycle : morceau imposé dans une liste et diversification (Soit déchiffrage, créativité (improvisation incluse), composition, arrangement, petit ensemble).

Pratique collective : Trouver sa place au sein du groupe, développer l'écoute, le respect, l'empathie. Pourra mettre en pratique les paramètres musicaux appris.

3-2-2 2ème cycle

FM : Le 2nd cycle est un cycle d'approfondissement des notions musicales. C'est également un cycle qui permet une première autonomie musicale et une ouverture vers des répertoires plus variés. Objectif : Développer des capacités en matière de

reconnaissance auditive, mémorisation, déchiffrage, théorie, analyse, culture en utilisant l'écoute, le chant, jeux instrumentaux, informatique...

La validation du cycle se fait par le contrôle continu (40 %) et par un examen (60%).

Instrument : D'une durée de 3 à 5 ans. L'élève approfondit les acquis précédents, notamment sur le plan de la maîtrise instrumentale et de la culture musicale (connaissances du langage, styles variés). Il sera amené à développer son expression.

Pratique collective : Elle permet de donner un sens à sa pratique artistique, en favorisant l'acquisition des compétences liées au jeu de groupe. L'élève pourra consolider ses acquis.

Validation du cycle :

- morceau(x) imposé (s) dans une liste
- Une deuxième épreuve faisant voir la créativité, l'autonomie,

À l'issue de ce cycle, il pourra être délivré le Brevet d'Études Musicales

3-2-3 3ème cycle

Les pratiques proposées pour ce cycle sont, pratique instrumentale et vocale, pratique collective. Il permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, de façon à devenir autonome dans sa pratique. Il concerne les élèves ayant terminé leur 2ème cycle et voulant poursuivre leur pratique artistique. Des mises en situation lors de concerts ou d'auditions seront proposées tout au long de l'année.

4 Axe de propositions sur 5 ans

4-1 Constitution d'un conseil pédagogique

Le conseil pédagogique dans un établissement d'enseignement artistique a un rôle de coordination, d'expertise et de proposition. Il est un acteur central du pilotage pédagogique, garant de la qualité des enseignements et de l'adéquation entre les objectifs de formation et les besoins des élèves. Il pourra jouer un rôle clé dans l'innovation pédagogique et l'engagement des élèves dans leur parcours artistique.

Sa vocation :

- Élaborer et évaluer les projets pédagogiques en lien avec les disciplines artistiques.
- Favoriser le dialogue et la collaboration entre enseignants.
- Développer des pratiques innovantes et adaptées aux besoins des élèves.
- Assurer un suivi des performances pédagogiques et une amélioration continue.

Fonctionnement et répartition du conseil

- 1 enseignant représentant par discipline (Formation musicale, musiques actuelles, etc..) afin de travailler sur les évolutions des élèves (débutants à avancés).
- Il se réunit une fois par trimestre et plus en fonction de l'urgence des dossiers, pour discuter des pratiques pédagogiques et des projets.

4-2 Les musiques actuelles et jazz

Ce qui se fait aujourd'hui :

- FM jazz/musiques actuelles en 1^{er} et 2^{ème} cycle :

Dans le premier cycle, l'accent est mis sur la découverte des bases du jazz, tel que les structures harmoniques, les styles (swing, bossa nova, etc.) et l'écoute active.

Dans le deuxième cycle, les élèves approfondissent la compréhension du langage harmonique et le développement des solos improvisés, les interactions entre musiciens et les différentes esthétiques de l'histoire du jazz, en incluant notamment des analyses de morceaux emblématiques et des exercices d'improvisation, tout en continuant de développer les différents aspects du langage jazz.

Le troisième cycle à pour objectif une pratique autonome, un développement du sens critique et l'aide au projet personnel.

- Approche de ces esthétiques dans les classes d'instrument :

Les professeurs proposent des répertoires variés. L'objectif est d'intégrer les techniques spécifiques de chaque style (comme le phrasé, les articulations et les nuances) dans l'enseignement instrumental. Les élèves peuvent être encouragés à explorer des techniques de jeu propres au jazz, comme le "swing" ou le "blues".

Il faut noter les ressources en compétences riches et spécifiques de l'École de musique de Voreppe sur le plan de jazz avec plusieurs enseignants compétents et diplômés et/ou avec une double compétences jazz/MAA et ou jazz/Classique à contemporain

- Atelier, combo et un big-band

La mise en place d'ateliers et de combos permet aux élèves de travailler en petits groupes, favorisant ainsi l'interaction et la communication musicale. Ces formations de musique d'ensemble encouragent l'écoute et l'improvisation collective.

Le big-band, quant à lui, offre une expérience unique d'interaction au sein d'une grande formation, où chaque musicien doit être attentif aux dynamiques de groupe et aux arrangements. Des répétitions hebdomadaires et des concerts permettent d'appliquer ces apprentissages en situation réelle.

Les productions en public notamment en lien avec la politique culturelle de la ville et du territoire (événements festifs, festival Stravinsky et Voiron jazz festival) permettent une intégration complète de ces pratiques au rayonnement de l'école de musique sur l'ensemble de la collectivité.

- Partage de scène ouverte et jam au sein du territoire

Des scènes ouvertes et des jam-sessions permettent de créer un environnement propice à l'expérimentation musicale. Ces événements encouragent les élèves de se produire devant un public, d'interagir avec d'autres musiciens et de recevoir des retours sur leur jeu. Cela contribue à créer un réseau local de musiciens et enrichit la culture musicale du territoire.

Développement et perspectives :

Décloisonner les enseignements et favoriser l'interdisciplinarité :

Afin d'éviter de cloisonner les esthétiques et leurs enseignements, il est important de favoriser les échanges entre différents styles musicaux. Cela s'illustrera par des projets interdisciplinaires, où le jazz dialogue avec d'autres genres (classique, rock, musique du monde, etc.). En intégrant des éléments de ces styles différents dans l'enseignement du jazz, les élèves développeront une oreille plus large et une créativité enrichie.

On constate aussi qu'un socle commun de connaissance entre le jazz et les musiques actuelles existe, due notamment à des influences originelles communes entre le jazz et le rock , le funk et la soul par exemple (blues, gospel, musique traditionnel) et aux nombreuses collaborations entre les artistes qui ont façonné l'histoire de ces esthétiques.

On constate également aujourd'hui l'intérêt pour les rencontres entre ces esthétiques et des orchestrations dites « symphoniques ». Pour Voreppe, cela se concrétisera par un rassemblement pour des prestations communes entre les orchestres traditionnels (cordes et vents) avec les ensembles de musiques actuelles, (atelier, big band)

Favoriser la découverte en FM et pratique instrumentale

Plus généralement : afin de favoriser une formation plus large de l'élève, un large spectre d'esthétiques musicales est abordé en cours de Formation Musicale, de pratique collective et d'instrument.

En cours de FM : des commentaires d'écoute, la notation anglo-saxonne des accords, et le travail de polyrythmie permettent aux élèves d'appréhender le jazz et les musiques actuelles.

La découverte et l'initiation MAO seront en réflexion, l'idée est de recenser les moyens humains et techniques pour l'intégrer dans les ateliers.

Afin d'organiser au mieux les pratiques collectives, l'équipe anticipe annuellement les besoins des différents ateliers et orchestres.

Des ateliers sur les mêmes créneaux horaires sont envisagés afin de favoriser le partage entre enseignants.

Inventaire du matériel à notre disposition et envisager de l'investissement.

Un bon inventaire du matériel à disposition, qu'il s'agisse d'instruments, de matériel d'enregistrement ou de logiciels, est essentiel pour optimiser l'enseignement.

Évaluer les besoins en termes d'investissement permettra d'améliorer l'équipement et d'offrir aux élèves les outils nécessaires pour leur apprentissage et leur développement musical.

4-3 Classement de l'école

Le classement d'une école de musique municipale en Conservatoire à Rayonnement Communal a des implications profondes qui enrichissent l'expérience éducative et artistique, renforcent la reconnaissance de l'établissement et favorisent la dynamisation de la vie culturelle locale. C'est une opportunité à la fois pour l'école, son personnel, ses élèves et son territoire.

Il permet de :

- Garantir un enseignement structuré en musique selon les cursus définis par le schéma pédagogique national ;
- Valoriser d'équipe pédagogique diplômée et qualifiée, composée d'enseignants titulaires ou agréés ;
- Faciliter la participation active à la vie culturelle locale (concerts, spectacles, partenariats avec les écoles, etc.) ;
- Assurer des parcours adaptés aux différents profils d'élèves (pratique amateur, cycles diplômants, éveil artistique...) ;
- Faciliter la collaboration avec les acteurs publics et culturels départementaux, régionaux et nationaux.

Le classement est un gage de qualité, tant sur le plan pédagogique qu'artistique, et inscrit l'établissement dans le réseau national des conservatoires agréés par l'État.

4-4 La pratique amateur dans les pratiques collectives

La pratique amateur dans les pratiques collectives joue un rôle crucial dans l'enrichissement culturel et le développement personnel. Elle rassemble les individus autour d'une passion commune, tout en renforçant le tissu social d'une collectivité. Pour les écoles de musique comme celle de Voreppe, encourager ces pratiques est essentiel pour poursuivre leur mission d'éducation artistique.

En effet :

- La pratique en groupe développe des compétences d'écoute et d'adaptabilité cruciales pour tout musicien.
- Les pratiques collectives permettent une exploration plus riche de l'expression artistique, où les participants peuvent co-créer et expérimenter ensemble.

L'école de musique de Voreppe veut donc :

- Faciliter les pratiques collectives tout en proposant un soutien instrumental pour consolider les acquis techniques.
- Pouvoir proposer des lieux de répétitions pour des groupes amateurs et pouvoir proposer un accompagnement artistique, et pédagogique.

Pour cela, l'école de musique de Voreppe va :

- Définir les objectifs : styles de musique en créant un répertoire
- Utiliser les différents types de communication (journal municipal, panneaux lumineux JEI et réseaux sociaux de la ville) pour constituer des groupes
- Organiser les répétitions en fixant un emploi du temps hebdomadaire
- Inciter ces groupes à se produire en public lors de manifestations pilotées par la ville (vœux à la population, fête de la musique etc ..) et sur le territoire.

4-5 Liens avec l'environnement culturel et social du territoire

4-5-1 Liens avec l'environnement culturel

Renforcer la collaboration : Établir des liens solides entre les différentes écoles de musique du territoire pour favoriser le partage de ressources et d'expertise.

Échanges : Favoriser les projets d'échange entre écoles

Mutualiser les compétences : Créer des synergies pour proposer des orchestres à cordes et à vent de 3ème cycle, notamment avec le réseau.

Communication : Créer une campagne de communication pour promouvoir les réalisations des écoles de musique et des élèves

Implication des collectivités : Travailler avec les collectivités locales pour obtenir un soutien logistique et financier pour les projets communs.

Ces actions contribueront à créer un écosystème dynamique autour de l'enseignement musical, renforçant ainsi l'accès à la culture pour tous les élèves.

L'école de musique de Voreppe envisage de :

- Collaborer avec des musiciens, danseurs, peintres ou écrivains pour des projets interdisciplinaires.
- Travailler avec des théâtres, des galeries, des centres culturels ou des festivals pour organiser des événements.
- S'appuyer sur les acteurs locaux (MJC Voreppe, Médiathèque Stravinsky et cinéma Le Cap et associations culturelles locales)
- Établir des programmes éducatifs ou des ateliers avec des établissements d'enseignement
- Collaborer avec le Pays Voironnais et le dispositif Plan Local d'Éducation Artistique et Culturelle
- S'associer à des groupes qui promeuvent la culture locale ou des initiatives artistiques.
- Organiser des ateliers, des masterclass ou des séances de partage de compétences.

4-5-2 Liens avec l'environnement social et éducatif du territoire

L'école municipale de musique enrichit la vie collective et culturelle de la collectivité. Elle joue un rôle clé en favorisant l'inclusion sociale et en renforçant les liens entre les individus. Ces enjeux sont particulièrement importants dans le contexte d'une mission de service public, comme c'est le cas pour l'école de musique de Voreppe.

C'est pourquoi l'école de musique envisage de :

- Renforcer les interventions en milieu scolaire en augmentant le temps d'intervention dans les établissements, soit 2h30 par groupe scolaire élémentaire.
- Proposer une collaboration avec le professeur de musique du collège, à travers des projets variés tel que : Découverte d'instruments, réalisation de spectacles en collaboration avec les élèves du collège et ceux de l'école de musique.

Volonté de créer un AOC (Apprentissage par l'orchestre) Avec Rosa Parks⁵

Dispositif Apprentissage par l'Orchestre (AOC) permettent d'aller à la rencontre d'enfants qui n'ont pas facilement accès à l'école du musique. Cela peut être pour des raisons sociales, culturelles, des barrières symboliques ou un manque d'informations.

Ce dispositif hors les murs devra être réfléchi et construit avec le centre Rosa Parks.

L'équipe pédagogique sera constituée d'enseignants de l'école et d'animateurs qui mettent en commun leurs compétences respectives.

Objectifs principaux :

- L'apprentissage en collectif.
- La relation avec les familles est importante et la progression musicale des apprentis instrumentistes est favorisée par un temps hebdomadaire de pratique encadrée.
- Le lien avec les activités pédagogiques et artistiques pourront se dérouler à Rosa Parks (« Hors les murs ») et ponctuellement au sein de l'école de musique afin de faire découvrir le lieu.

⁵ Centre social de Voreppe Rosa Parks

- A la fin du dispositif, les familles pourront être accompagnées pour comprendre ce qui peut être proposé ensuite à leurs enfants.

Un parc instrumental spécifique sera nécessaire.

4-6 L'accueil des personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, psychique et cognitif ...)

Comme l'école et l'ensemble de la société, l'enseignement artistique se mobilise pour ouvrir pleinement ses portes aux personnes en situation de handicap ou à besoins spécifiques. Dans cette démarche, les questionnements sont nombreux, l'école de musique souhaite pouvoir proposer à ces personnes la possibilité d'y accéder.

Objectifs du projet :

- Former un référent sur les handicaps et la diversité pour acquérir des outils afin d'améliorer sa pratique professionnelle de prise en charge individuelle ou en groupe.
- Proposer des programmes d'enseignement qui tiennent compte des capacités de chacun.
- Offrir des opportunités d'expression adaptées (Organiser des cours en adaptant les instruments pour qu'ils soient accessibles, apprentissage du langage musical en corrélation avec son instrument).
- Adapter le projet en fonction des retours et des besoins ce qui permet l'inclusion afin de se sentir valorisé et de participer pleinement.

5 Conclusion

Le nouveau projet, élaboré en concertation avec les professeurs et le conseil d'école, s'inscrit dans la continuité de développement culturel du territoire. Que ce soit à travers une complémentarité entre les acteurs, une ouverture sur divers domaines culturels, ou la mise en place d'une transversalité plus grande entre les disciplines, l'école de musique de Voreppe doit avoir une large ouverture pour que l'élève puisse s'épanouir pleinement.

Elle doit alors davantage miser sur des pratiques de groupes, plus enclins à la communication et à l'échange, que sur la seule vision de l'échéance trimestrielle. Susciter la curiosité et permettre la découverte de divers univers musicaux doit être un atout majeur dans l'apprentissage instrumental. La culture, et plus particulièrement la musique, ne se limite pas aux acquis ; elle requiert une curiosité constante et un besoin d'exploration, gages d'évolution et de progrès.

Ce projet s'appliquera sur cinq ans pour faire bénéficier de l'éducation artistique et culturelle à un maximum d'enfants de la ville et du territoire. Dans cette optique, nous privilégierons le travail collaboratif en concertation à travers des réunions régulières entre professeurs et conseils d'école et nous favoriserons la participation de tous (élus, élèves, parents,...) à la réussite du projet d'établissement. Par ailleurs, nous sollicitons un agrément afin de valoriser le travail de l'école de musique, renforçant ainsi notre engagement à offrir une éducation culturelle riche et diversifiée.